



VALTERRA
EAU - ÉTUDES - CONSEIL

**DEPARTEMENT DES VOSGES (88)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS**

- COMMUNE DE CLEZENTAINES -



**DOSSIER ANNEXE POUR LA DEMANDE
DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
POUR UN PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

Janvier 2026

SOMMAIRE

1. Situation géographique et administrative de CLEZENTAIN	1
2. Hydrogéologie	3
3. Hydrologie	3
4. Les zones humides	4
5. Autres espaces protégés	4

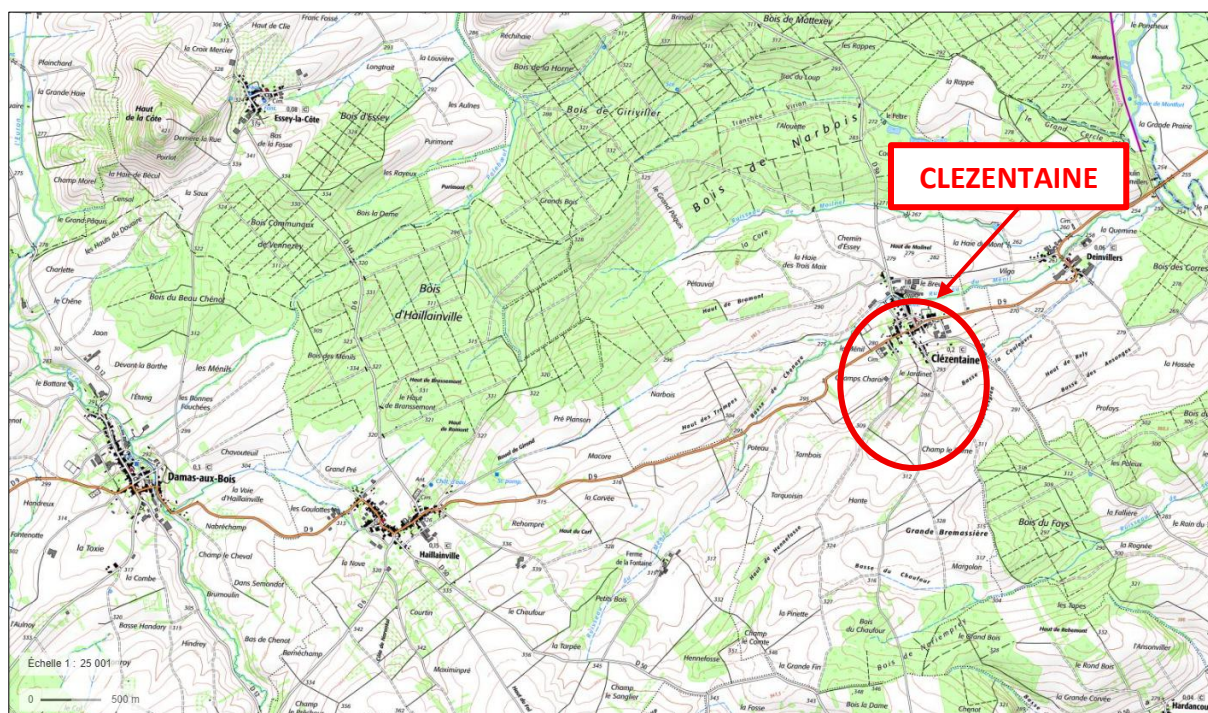
1. Situation géographique et administrative de CLEZENTAINÉ

CLEZENTAINÉ est une petite commune rurale des Vosges située à environ 12 km au Nord-Ouest de RAMBERVILLERS, siège de la 2C2R et en limite du département de Meurthe-et-Moselle (54).

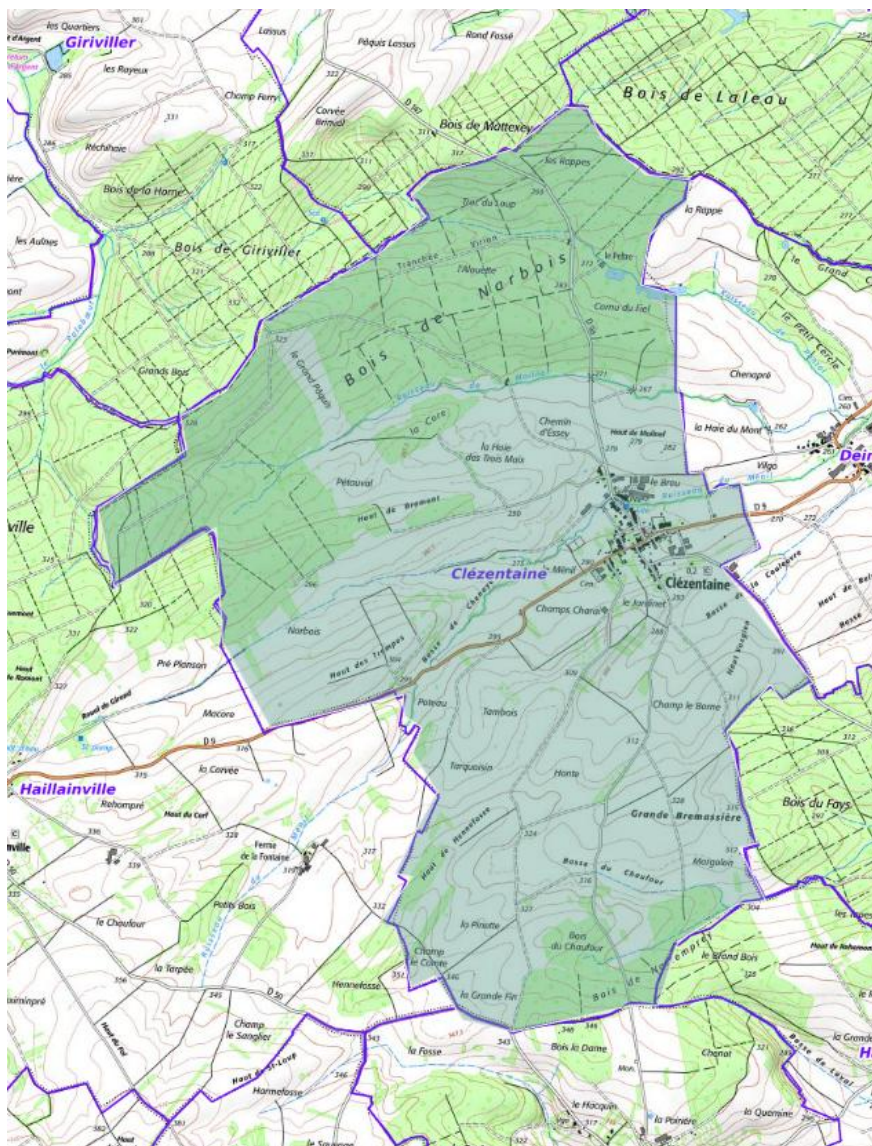
Les communes limitrophes de CLEZENTAINÉ sont les suivantes :

- GIRIVILLER (54) au Nord-Ouest ;
- MATTEXEY (54) au Nord ;
- MAGNIERES (54) au Nord-Est ;
- DEINVILLERS à l'Est ;
- HAILLAINVILLE à l'Ouest ;
- FAUCONCOURT au Sud ;
- HARDANCOURT au Sud-Est ;
- SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE au Nord-Est.

L'extrait de la carte IGN au 1/25 000^{ème} est reporté ci-après.



Le projet de zonage d'assainissement de CLEZENTAIN concerne la totalité du territoire communal (voir plan ci-après).



Au niveau du territoire de CLEZENTAIN, les compétences en matière d'assainissement sont réparties ainsi.

Compétence	Collectivité
Assainissement collectif	Commune de CLEZENTAIN
Assainissement non collectif	Commune de CLEZENTAIN
Zonage d'assainissement	Commune de CLEZENTAIN

2. Hydrogéologie

Aucun périmètre de protection de captage n'est présent sur la commune de CLEZENTAINÉ d'après les données de l'ARS.

De plus, il est à noter qu'aucune information n'est disponible sur la présence de puits ou forage destiné à un usage particulier sur la commune de CLEZENTAINÉ.

3. Hydrologie

La commune de CLEZENTAINÉ, présente un contexte hydrographique marqué par la présence de plusieurs ruisseaux au sein du bassin versant de *la Mortagne*. Celui-ci s'étend sur une surface d'environ 680 km².

Les cours d'eau de la commune contribuent alors à l'alimentation de *la Mortagne*, un affluent de *la Meurthe*, qui prend sa source dans le massif des Vosges et traverse plusieurs communes avant de se jeter dans *la Meurthe* à MONT-SUR-MEURTHE.

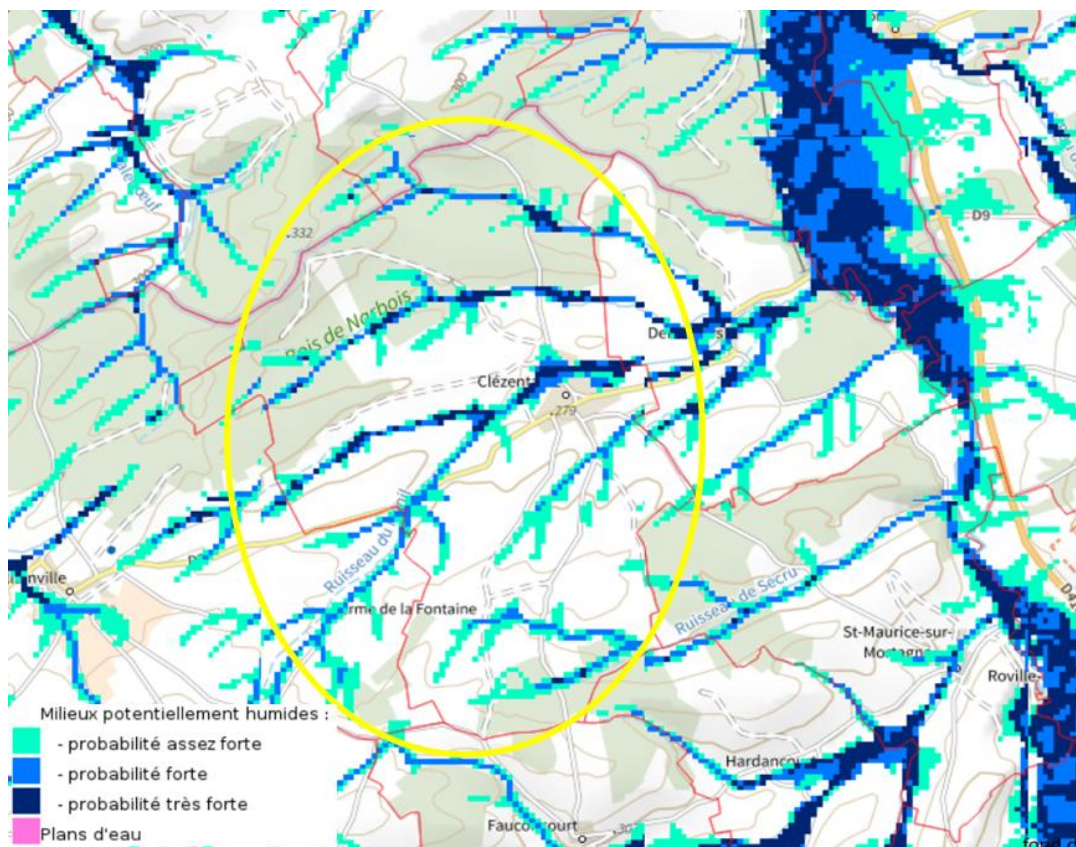
Parmi ces cours d'eau, on distingue le *ruisseau de Narbois* (dit *ruisseau de Pontal* selon les données de la DDT88), le *ruisseau du Ménil*, le *ruisseau de Moinel* et le *ruisseau du Secru*. Ce dernier prend sa source en limite Sud de la commune.

Le *ruisseau du Ménil*, localement appelé « *le rupt Bocquin* », prend sa source sur le territoire d'HAILLAINVILLE, traverse entièrement CLEZENTAINÉ et se jette dans *la Mortagne* à DEINVILLERS.

Le *ruisseau de Moinel*, s'écoule également d'Ouest en Est, prend sa source en lisière de la forêt communale et rejoint le *ruisseau du Ménil* à DEINVILLERS.

4. Les zones humides

D'après l'extrait de la carte ci-dessous, les zones sises à proximité des ruisseaux de la commune, soit au niveau de leurs zones d'expansion et/ou au droit de l'emprise de leurs nappes d'accompagnement, présentent des probabilités d'être une zone humide.



5. Autres espaces protégés

La commune n'est pas concernée par des sites protégés de type ZNIEFF, NATURA 2000, etc.